

Arrêté n° 2020/G-30
portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets,
correcteurs et examinateurs du concours d'Éducateur Territorial
de Jeunes Enfants – session 2020

Le Président,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté n° 2019/G-83 portant ouverture du concours 2020 d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants en date du 31 juillet 2019 ;
- VU l'arrêté n° 19-09 établi par le CNFPT Alsace/Moselle en date du 7 novembre 2019 portant désignation de Mme Sybille BERTHET, responsable de l'antenne du Haut-Rhin du CNFPT, en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours, effectué lors de la séance du 6 décembre 2019 de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A placée auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Michel WILLEMANN, Président de la Communauté de Communes Sundgau (68),
Vice-Président du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- M. Gérald LAHSOK, Conseiller municipal de la commune de Taillecourt (25).

Collège des fonctionnaires :

- M. Gilles RENDLER, Directeur du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- Mme Sybille BERTHET, Responsable de l'antenne du Haut-Rhin du CNFPT.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Karine BAUMANN, Educatrice de Jeunes Enfants de 2nde classe, Syndicat Pôle Ried Brun, Vice-Présidente du jury,
- Mme Anne KIRNER, membre de la CAP A, Educateur de Jeunes Enfants de 1^{ère} classe, Communauté de communes Thann-Cernay, Présidente du jury.

Art. 2 : Le sujet est conçu par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44).

Art. 3 : Sont désignés en tant que correcteurs :

| | |
|--------------------|--|
| Mme Karine BAUMANN | Educatrice de Jeunes Enfants de 2 nd e classe, Syndicat Pôle Ried Brun – collège de Fortschwihr |
| Mme Anne KIRNER | Educateur de Jeunes Enfants de 1 ^{ère} classe, Communauté de communes Thann-Cernay |
| Mme Maryse KERUL | Puéricultrice Cadre Supérieur de santé, directrice de Multi Accueil à la retraite |

Art. 4 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

| | |
|------------------------|--|
| Mme Karine BAUMANN | Educatrice de Jeunes Enfants de 2 nd e Classe, Syndicat Pôle Ried Brun – collège de Fortschwihr |
| Mme Anne KIRNER | Educateur de Jeunes Enfants de 1 ^{ère} classe, Communauté de communes Thann-Cernay |
| M. Gérald LAHSOK | Conseiller municipal de Taillecourt (25) |
| Mme Monique MARTIN | Adjointe au Maire de Munster (68) |
| Mme Nathalie MEHESSEM | Directrice d'un Multi Accueil |
| Mme Christa REIN | Directrice d'un Multi Accueil |
| Mme Christine WESPISER | Puéricultrice de classe supérieure |
| M. Michel WILLEMANN | Président de la Communauté de communes Sundgau |

Art. 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin et mis en ligne sur www.cdg68.fr,
- transmis au recueil des actes administratifs du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le 6 février 2020



Serge BAESLER
Maire de Baltzenheim